

CHAMPIONNATS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ 2022 TITRES INDIVIDUELS

Article 1 : Conditions de participation

Les championnats de Bourgogne-Franche-Comté individuels sont ouverts aux joueurs et joueuses licenciés en Bourgogne-Franche-Comté de nationalité française et entrant dans les catégories d'âges fixées par la fédération.

Un joueur ou une joueuse peut participer à au plus un tableau de simple par jour et un tableau de double par jour, dans sa catégorie d'âge et les catégories supérieures. Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux tableaux juniors et seniors.

Article 2 : Durée des parties

En poules, toutes les parties se disputent au meilleur des cinq manches.
Les parties de tableau se disputent au meilleur des cinq manches.

Article 3 : Titres attribués

24 titres sont attribués :

- champion de Bourgogne-Franche-Comté simple et double messieurs et dames ;
- champion de Bourgogne-Franche-Comté simple et double juniors garçons et juniors filles ;
- champion de Bourgogne-Franche-Comté simple et double cadets et cadettes ;
- champion de Bourgogne-Franche-Comté simple et double minimes garçons et filles ;
- champion de Bourgogne-Franche-Comté simple et double benjamins et benjamines ;
- champion de Bourgogne-Franche-Comté simple poussins et poussines.

Article 4 : Engagements

Chaque joueur ou joueuse sélectionné(e), ou remplaçant(e), devra valider sa confirmation de participation auprès du responsable de la compétition dans les délais impartis. Passé cette date limite, aucune inscription ne sera prise et il sera fait appel aux remplaçants.

Les remplaçants retenus seront prévenus directement par mail ou téléphone.

En cas de confirmation de participation, un forfait ultérieur pourra être sanctionné d'une amende pour le club du joueur concerné.

Les tableaux sont établis en fonction des confirmations de participation ; en cas de forfait, des modifications pourront être apportées.

Article 5 : Qualifications des joueurs et joueuses en simple

Les épreuves de simple comportent un nombre (maximal) de joueurs et joueuses selon les catégories :

Seniors messieurs :	32 joueurs	Seniors dames :	16 joueuses
Juniors garçons :	24 joueurs	Juniors filles :	16 joueuses
Cadets :	24 joueurs	Cadettes :	16 joueuses
Minimes garçons :	24 joueurs	Minimes filles :	16 joueuses
Benjamins :	16 joueurs	Benjamines :	12 joueuses
Poussins :	12 joueurs	Poussines :	12 joueuses

Les championnats départementaux sont qualificatifs pour les championnats de Bourgogne-Franche-Comté. Lorsqu'aucun champion départemental n'a été désigné ou que celui-ci se désiste, sa place est laissée à la qualification aux points du critérium fédéral.

Les qualifications selon les points-classement et la répartition dans les poules prennent en compte la situation mensuelle publiée en mai.

La qualification selon les points du critérium fédéral tient compte des points obtenus lors des 4 tours mais les joueurs de national 1 sont placés directement avant le premier joueur de régional/N2 ayant un nombre de points-classement inférieur.

Les joueurs et joueuses sont qualifiés de la manière suivante :

• **Tableau Séniors Messieurs**

1. Les 8 champions départementaux.
2. Les 8 premiers joueurs aux points-classement des catégories Minime à Sénior. La liste des remplaçants s'arrête au 20^e joueur (sauf éventuellement si le tableau n'est pas complet).
3. Complété à 32 en tenant compte du classement aux points du critérium fédéral de la saison.

• **Tableau Séniors Dames**

1. Les 8 championnes départementales.
2. Les 4 premières joueuses aux points-classement des catégories Minime à Sénior. La liste des remplaçantes s'arrête à la 14^e joueuse (sauf éventuellement si le tableau n'est pas complet).
3. Complété à 16 en tenant compte du classement aux points du critérium fédéral de la saison.

• **Tableaux Juniors garçons, Cadets, Minimes garçons**

1. Les 8 champions départementaux.
2. Complété à 24 en tenant compte du classement aux points du critérium fédéral de la saison.

• **Tableaux Juniors filles, Cadettes, Minimes Filles**

1. Les 8 championnes départementales.
2. Complété à 16 en tenant compte du classement aux points du critérium fédéral de la saison.

• **Tableau Benjamins**

1. Les 8 champions départementaux.
2. Complété à 16 en tenant compte du classement aux points du critérium fédéral de la saison.

• **Tableau Poussins**

1. Les 8 champions départementaux.
2. Complété à 12 en tenant compte du classement aux points du critérium fédéral de la saison.

• **Tableaux Benjamines et Poussines**

1. Les 8 championnes départementales.
2. Complété à 12 en tenant compte du classement aux points du critérium fédéral de la saison.

Article 6 : Qualification des joueurs et joueuses en doubles

Seuls les joueurs et joueuses qualifiés en simple dans une catégorie peuvent participer aux épreuves de doubles de cette catégorie.

Article 7 : Déroulement sportif

Règles de tirages au sort pour toutes les catégories : règlements sportifs fédéraux - chapitre 3 pages 39 et 40 - Article I304 et I305.

Pour les simples

• **Tableau Séniors Messieurs**

Les participants seront numérotés dans l'ordre des points-classement et placés dans des poules de 3 joueurs. Les 2^e et 3^e de poules sont placés en 32^e de finale et les premiers de poules en 16^e de finale (dans un tableau de 64 joueurs). Ensuite, le tableau est à élimination directe.

• **Tableau Séniors Dames, Juniors filles, Cadettes, Minimes filles**

Les participantes seront numérotées dans l'ordre des points-classement et placées dans des poules de 4 joueuses puis dans un tableau à élimination directe.

• **Tableaux Juniors garçons, Cadets, Minimes garçons**

Les participants seront numérotés dans l'ordre des points-classement et placés dans des poules de 3 joueurs. Les 2^e et 3^e de poules sont placés en 16^e de finale et les premiers de poules en 8^e de finale (dans un tableau de 32 joueurs). Ensuite, le tableau est à élimination directe.

• **Tableau Benjamins**

Les participants seront numérotés dans l'ordre des points-classement et placés dans des poules de 4 joueurs, puis dans un tableau à élimination directe.

• **Tableau Poussins**

Les participants seront numérotés dans l'ordre des points-classement et placés dans des poules de 3 joueurs. Les 2^e et 3^e de poules sont placés en 8^e de finale et les premiers de poules en quart de finale (dans un tableau de 16 joueurs). Ensuite, le tableau est à élimination directe.

• **Tableaux Benjamines et Poussines**

Les participantes seront numérotées dans l'ordre des points-classement et placées dans des poules de 3 joueuses. **Les 2^e et 3^e de poules sont placées en 8^e de finale et les premiers de poules en quart de finale (dans un tableau de 16 joueurs).** Ensuite, le tableau est à élimination directe.

IMPORTANT : Le Juge Arbitre se réserve le droit de modifier la formule des différents tableaux si le nombre de compétiteurs est inférieur à celui prévu à l'article 5.

Pour les doubles

Les tableaux se joueront à élimination directe.

Article 8 : Organisation

Les tableaux sont organisés sur deux jours en suivant la répartition suivante des catégories :

1. Samedi : les catégories juniors garçons et filles, minimes garçons et filles, poussins et poussines.
2. Dimanche : les catégories séniors messieurs et dames, cadets et cadettes, benjamins et benjamines.

Le Président de la CSR
Richard Pereyrol